

8 février 2016

Social - Santé

Roquevaire adopte une tarification solidaire et responsable de l'eau (13)

En 2012, la commune de Roquevaire a rendu quasiment gratuits à ses habitants les 30 premiers mètres cubes d'eau consommés. Cette tarification solidaire et responsable, mise en œuvre par sa régie, favorise l'accès de l'eau à tous, sans remettre en cause la qualité des installations ni entraîner une surconsommation.

La municipalité de Roquevaire (Bouches-du-Rhône, 8.911 habitants) a donc adopté une tarification "solidaire et responsable" des consommations d'eau. Les premiers 30 mètres cubes, appelée "eau vitale", sont facturés aux habitants 0,03 euro HT le m³, portant à environ 1 euro TTC la facturation de ce volume. De 31 à 50 mètres cubes et de 51 à 120 mètres cubes, l'eau dite "utile", est facturée respectivement 0,75 et 1,15 euro HT le mètre cube. Au-delà, l'eau "de confort" est également facturée par tranches (voir en fin de texte).

Volonté politique

"La municipalité n'en était pas à ses premiers essais, puisque depuis 2005, elle avait déjà adopté une première tarification par tranche", souligne le maire de la commune et initiateur de cette démarche, Yves Mesnard. Il faut dire que la régie municipale, qui a fêté ses 90 ans, gère tout, de la source au robinet. "L'eau provient de notre sous-sol via un forage et nous estimons que tout le monde doit pouvoir en bénéficier, quel que soit son revenu", explique la conseillère municipale déléguée à la régie de l'eau Elisabeth Nevchehirlian. La gratuité de l'eau étant juridiquement impossible, la commune a fixé en 2012 le prix des premiers mètres cubes consommés à un tarif dérisoire.

"C'est à partir de la consommation moyenne des ménages en France que nous avons déterminé les différentes tranches de tarifs, poursuit le directeur des services techniques et de la régie de l'eau, Daniel Morfin. Il fallait néanmoins calculer l'ensemble des charges pour être certains que cela ne compromettrait pas le budget de la régie." Des calculs qui ont pris plusieurs mois à la municipalité.

Equilibre financier assuré

En 2015, la régie parvient sans difficulté à entretenir les 92 kilomètres de canalisations, dont elle a la charge, grâce à son équipe de dix agents et avec un rendement en progression autour de 77% (la moyenne nationale se situe à environ 72%). Le service génère même des excédents annuels. Ces derniers permettent d'envisager des investissements comme le remplacement progressif des compteurs d'eau par une nouvelle génération d'équipements dotés de la télérelève ou, encore, la réalisation d'un second forage pour sécuriser la ressource en eau.

La baisse de tarif s'accompagne d'une baisse de la consommation

"Le plus encourageant, c'est que cette quasi-gratuité des premiers litres d'eau s'est traduite par une baisse de la consommation. En 2014, 645.246 mètres cubes d'eau étaient facturés à 4.328 abonnés. En 2015, 639.005 m³ d'eau ont été consommés par 4.394 abonnés, poursuit le directeur. Cela montre que nous pouvons faire confiance aux habitants. Cette initiative a même plutôt été bien accueillie par les gros consommateurs d'eau comme le collège, des entreprises."

8 février 2016

Social - Santé

Roquevaire adopte une tarification solidaire et responsable de l'eau (13)

Initiative à portée de toute collectivité

La présence de la régie d'eau a pu faciliter le changement tarifaire en raison de la transparence de son budget et de la souplesse de son fonctionnement. Reste que selon la conseillère municipale, "toute collectivité peut adopter une telle politique tarifaire, même si son service est géré à l'échelle intercommunale ou à travers une délégation de service public". Le directeur poursuit : "Ce qu'il faut, c'est prendre le temps de bien étudier dans le détail les différents types de factures et prendre en compte des facteurs techniques comme la provenance de la ressource en eau, son traitement, l'assainissement."

Tarif par tranches progressives

En 2009 étaient appliquées des tranches tarifaires liées à la consommation d'eau :

0 à 50 m³ : 0,75 euro HT ;
51 à 300 m³ : 1,15 ;
301 à 500 m³ : 1,60 ;
501 à 5000 m³ : 2,20 ;
5001 à 10 000 m³ : 2,80 ;
+ de 10 001 m³ : 0,25.

En 2012, le tarif de la première tranche est devenu dérisoire et chacune des tranches redéfinie :

Eau vitale : 0 à 30 m³ : 0,03 euro HT/m³

Eau utile : de 31 à 50 m³ : 0,75 / de 51 à 120 m³ : 1,15

Eau de confort : de 121 à 300 m³ : 1,40/ de 301 à 500 m³ : 1,80/ de 501 à 5000 m³ : 2,40 / de 5001 à 10 000 m³ : 3,00

Abonnements spéciaux : + de 10 000 m³ : 0,25

Lucile Vilboux/magazine Village-L'Acteur Rural pour la rubrique Expériences des sites

www.mairieconseils.net et www.localtis.info

CONTACTS

Régie de l'eau Commune de Roquevaire

19 Avenue des Alliés
13360 Roquevaire

Tél. : 04 42 32 91 20

regiedeleau@ville-roquevaire.fr

Nombre d'habitants : 8 911

Yves Mesnard Maire

Elisabeth Nevchehirlian Conseillère municipale déléguée à la régie de l'eau

Daniel Morfin Directeur des services techniques

Mairie-conseils informe les élus des communes et des intercommunalités et les accompagne dans les évolutions territoriales et les projets de développement.

[Abonnez-vous](#) gratuitement à la newsletter de Mairie-conseils.

Si cette expérience vous inspire, n'hésitez pas à nous faire part des vôtres en écrivant à mairieconseils@caissedesdepots.fr